



QUEBEC :

VENDREDI, 3 MAI, 1839.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, &c., doivent être adressés francs de port, à l'imprimerie, au Bureau du Journal No. 8, rue Lamontagne, Basse-Ville.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous de 6d. et pour chaque insertion subséquente 7d. demi-courant. Pour dix lignes et au-dessus de 6, 3s. 4d. la première insertion et chaque suite 10d. Au-dessus de dix lignes 4 centimes par ligne. Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à ce qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion. On traite aussi de gré à gré pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi que pour celles qui doivent être publiées pendant longtemps.

ETIENNE PARENT, JEAN BAPTISTE FRÉCHETTE, PROPRIETAIRES, Arent, N° 3, Rue La Porte, Québec. Imprimeur, N° 8, Rue Lamontagne, Basse-Ville, Québec.

[N° 153. NOS INSTITUTIONS NOTRE LANGUE ET NOS LOIX!!! Vol. VIII.]

SERA PUBLIÉ SOUS PEU DE JOURS, A LA LIBRAIRIE CANADIENNE.

En forme de Pamphlet (Grand Octavo.) RAPPORT DE LORD DURHAM, Haut Commissaire de Sa Majesté, &c. sur les affaires de l'Amérique Septentrionale Britannique. L'on peut souscrire au dit ouvrage chez E. R. FABRE, Ecuyer Libraire, MM. BUREAU & MARIEBE, Marchands, Mont-Réal, chez D. M. ARMSTRONG, Marchand, Ecuyer, Berthier; et aux Trois-Rivières, chez M. J. B. GARCEAU Marchand. Québec, 17 avril 1839.

CHIRURGIE ET OBSTÉTRICIE.

Le Cours de Leçons sur l'Art Obstétricique commencera le 15 du courant, à l'Hôpital de la Marine, et le cours sur les principes et la pratique de la Chirurgie commencera aussitôt qu'une classe sera formée. Prix d'admission pour chaque cours 25 10. Hôpital de Marine, 1er Mai 1839.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE QUEBEC.

AVIS est par le présent donné aux Actionnaires qu'en conformité aux statuts de la compagnie, une ELECTION de CINQ DIRECTEURS et remplacement de pareil nombre qui se retirent par rotation, aura lieu au Bureau de la compagnie le LUNDI, SIXIEME JOUR de MAI prochain. Le balottage commencera à DIX HEURES, A. M. et sera clos à une HEURE P. M. S. WRIGHT, Secrétaire. Bureau d'Assurance de Québec, 17 avril 1839.

VENTE PAR LE SHERIF

BIENS FONDS DE VALEUR.

LUNDI, 27e jour de mai courant, à DIX heures du matin, au Bureau du Sherif, sera vendue par le Sherif de ce District, et sans remise ultérieure, UN CEN grand EMPLACEMENTS et maisons situés rues St. Ovide, Richelieu et Richmond, faubourg St. Jean. Et un CONSTITUT—Capital £100. Le 28 Mai, le MOULIN DE BEAUPORT, près de cette cité, appartenant maintenant à M. FORTIN.

Pour la description de ce que dessus voir la Gazette Officielle de cette date et des deux numéros subséquents. Québec, 2 Mai 1839.

VISITING CARDS & OTHERS.

CARTES DE VISITES ET AUTRES.

A VENDRE A LA LIBRAIRIE CANADIENNE. UN assortiment de cartes blanches de toutes grandeurs, et de visite, d'adres et non dorées.—Québec, 24 octobre 1838.

A VENDRE A LA LIBRAIRIE CANADIENNE

UNE Edition de "Introduction to the English Reader; or, a Selection of Pieces in Prose and Poetry; calculated to improve the Younger classes of learners in reading, and to imbue their minds with the love of virtue. To which are added, rules and observations for assisting Children to read with propriety, by LINDLEY MURRAY, Author of an "English Grammar," &c. &c. Cet ouvrage est en caractères neufs sur beau papier et corrigé soigneusement. L'on pourra se procurer aussi l'ouvrage ci-dessus en feuilles, pour la commodité des Libraires—à bas prix. FRECHETTE & Cie

A VENDRE A BAS PRIX

UN GRAND ASSORTIMENT DE GRAVURES SACRÉES en TAILLE DOUCE. PROPRES pour la Première Communion, Catechismes, Ecoles, &c. &c. FRECHETTE & Cie. Librairie Canadienne, Québec, 10 Mars 1839.

Propagation de la Foi.

A VENDRE à la LIBRAIRIE CANADIENNE et chez Mr. ABRAHAM HAMEL, marchand, Basse-Ville, chez M. B. PARÉ, faubourg St. Jean, et aux Trois-Rivières chez Mr. J. B. GARCEAU.—NOTICE SUR L'ŒUVRE de la PROPAGATION de la FOI pour le Diocèse de Québec avec l'approbation de Monseigneur l'Evêque de Québec.

ON VIENT DE PUBLIER ET

A VENDRE à la Librairie Canadienne, une nouvelle édition du petit livre intitulé: CONFÉRENCE DE NOTRE DAME AUXILIAIRICE surnommée la SAINTE CONFÉRENCE ou CONFÉDÉRATION D'AMOUR de NOTRE DAME AUXILIAIRICE. FRECHETTE & Cie.

BLANCS DE MAGISTRATS

A VENDRE A CE BUREAU.

Baume de Colombie

D'OLDRIDGE POUR LES CHEVEUX. LINIMENT DE HAY, REMEDE DE SPOHN POUR LE MAL DE TÊTE, &c.

A vendre PAR BEGG & URQUHART, J. J. SIMS, et MUSSON & SAVAGE. Pour les détails voir la dernière page.

A VENDRE à la librairie Canadienne, No 8, rue la Montagne, Basse-Ville, milieu de la Côte

les livres suivants: Etrennes Spirituelles, Heures des Dames, Etrennes des D-moiselles, Grand Patronien complet, Petit do de Maximes du Chrétien, Visite au St-Sacrement, Combat Spirituel, Etrennes de Méditation de St-Thérèse, Ame Pénitente, Formulaire de prières en gros caractères, Instruction de St-Nizier, Journée du Chrétien double, simple et doré, Formulaire de prières d'imitation de Jésus-Christ, Eptre et Evangile, commun Ditto ditto doré, Heures Nouvelles, Heures Françaises, Neuvaine, Quinzaine de Pâques, Doctrine Chrétienne, Ange Conducteur, Psaumes Romains, Penz-y-bon, Marguerite Bourgeoise, Instructions de Jeunesse, Manuel de cérémonies à l'usage du Clergé, bien relié, Cantique de Mission, Conférence de Notre Dame, Axiomatique, Chemin de l'Amour Divin, Eucologe ou livre d'Eglise, Formulaire de prières à l'usage des pensionnaires des Religieuses Ursulines, Devoirs du Chrétien envers Dieu, par Jean-Baptiste de la Salle, Histoire du vieux et nouveau testament, tirée des SS. Pères, avec planches, Manuel de religion et de morale en forme de livre de prières, avec planches, Journée du Chrétien, Edition de Paris, Règlement du Vacances, Siège de Québec, Heures des Congrégations, Carême de Moseillon, Chemin de la Croix, Pratique de la Direction, retraite du mois et de la mortification, à l'usage des Séminaristes, Propagation de la Foi, Livre de Chimie par J. B. Franç. d'Accouchemens, par Meilleur, E. Moreau.

LIVRES D'ECOLE.

Contes moraux pour les enfants, La Veille de Noël, Les Œufs de Pâques, Grammaire latine, Alphabet double, Cours d'Education Elémentaire, Histoire Ancienne, Histoire du Canada, Les Livres des Enfants doués et stupides.

CHURCH & SCHOOL BOOKS

The Poor Man's Manual, English Catechism, New Edition, Murray's first Book, London Spelling Book, English Reader, Papiers de toutes sortes, plumes, enciers, encre, ardoises, couteaux, crayons pour ardoise et papier, ombres, Gres à caquetier, plombs, images et Poudre à encre rouge et noire, &c.

A VENDRE, A LA LIBRAIRIE CANADIENNE.

QUELQUES EXEMPLAIRES de la QUINZAINES de PAQUE contenant tous les offices qui commencent le Dimanche des Rameaux et finissent à la Quasimodo.—20 mars 1839.

LISTE DES AGENTS DU CANADIEN.

MM. BUREAU & MALHERBE, Montréal. J. P. BUREAU, Ecr. Arpenteur, Trois-Rivières. LOUIS BARBEAU, Ecuyer, Rivière du Loup. DR. MEILLEUR, M. P. Ecuyer, L'Assomption. J. DUPRÉ, Ecuyer, St. Jacques. H. DE ROUVILLE, Ecuyer, St. Hubert de Rouville. J. LOUIS WOLFF, M. P. ISAIÉ NOËL, Ecuyer, St. Pierre les-Becquets. A. P. MATHOT, M. P. J. A. DORION, Ecuyer, Ste-Anne Laperade. JOE. ROY, Ecuyer, St-Gervais. JOE. MOREAU, Ecuyer, Beaumont. REGIS TETU, Ecuyer, St. Thomas. AMABLE MORIN, Ecuyer, St-Roch. MM. CARRÉ & TETU, Rivière-Ouelle. ALEXIS GAGNÉ, Ecuyer, Kamouaska. M. R. PRIZE, Ste. Anne Laperade. LOUIS BELAIR, Ecuyer, Baie St-Paul. IGNACE GRAVEL, Ecuyer, Château-Richer. MAJOR JOS. FILTEAU, Lotbinière. M. AUBERTIN, Variennes. SIMON FRANKER, Ecuyer, St-Jean Port Joli. F. TETU, Ecuyer, Trois-Pistoles. PÉTRUS HUBERT, Ecr. N. P. EDUARD TREMBLAY, Ecr. M. P. DAIGNON, M. B. BERTRAND, Ecr. Isid. Verte.

EXTRAITS DIVERS.

ECOLES CHRETIENNES.—En 1830 l'on comptait en France 361 écoles et 1,033 classes dirigées par les frères des écoles chrétiennes. Elles ne contenaient pas moins de 92,289 élèves.

En 1836, les frères ont fondé 42 nouveaux établissements et 91 classes. Depuis cette époque leur nombre a toujours été en augmentant.

VILLES DE FRANCE ET D'ALLEMAGNE.—La France compte trois villes ayant plus de 100,000 habitants: Paris, Lyon et Marseille. L'Allemagne en a quatre: Vienne, Berlin, Hambourg et Prague.

La France a six villes de 50,000 à 100,000 âmes: Strasbourg, Bordeaux, Rouen, Nantes, Lille et Toulouse. L'Allemagne n'en a que cinq: Breslau, Munich, Dresde, Cologne et Francfort.

La France a trente villes de 20,000 à 50,000 âmes. L'Allemagne n'en a que vingt-cinq: mais l'Allemagne compte deux mille trois cent quatre-vingt-dix villes, tandis que la France n'en compte que seize cent vingt.

UN HOMME GEORGIE.—On écrit de Tiflis (Géorgie) qu'un circoncis, marchand de knouts, a composé en langue arabe un poème de longue haleine, où l'on retrouve les traces du génie homérique. Quelques orientalistes travaillent à la traduction de cette œuvre.

LES CRIS DE LONDRES.—En vertu d'un nouveau bill de police, les cris de Londres cesseront entièrement, et le domestique même qui appellerait à la porte d'un théâtre un cocher de voiture de place paierait 40 chellings d'amende.

STATISTIQUE AGRICOLE.—Nous puissions dans un bulletin d'économie agricole, signé de M. Ch. Dupin, des renseignements statistiques intéressants.

L'agriculture française met aujourd'hui en valeur un territoire peu différent de la superficie qu'il présentait en 1783. La superficie actuelle de la France est évaluée à 52,760,279 hectares; elle était en 1783 à 52,659,000 hectares.

Plus d'un million d'hommes morts dans les combats, dix millions consommés en dépenses militaires, en rançons, en tributs, pour garder, au bout d'un demi-siècle, à titre de cession, deux millièmes d'accroissement de notre territoire; voilà les restes matériels d'une gloire immortelle, et le résultat misérable d'une fortune inconstante.

Tout ce territoire nourrissait en 1783, vingt-cinq millions et demi d'habitants; il en nourrit maintenant trente-trois millions et un quart. Les progrès de l'agriculture ont fait face aux besoins d'environ huit millions d'habitants ajoutés à la population première.

Par suite de la subdivision des propriétés foncières, aujourd'hui plus des deux tiers des Français sont propriétaires.

M. Théodore de la Fille marqué, chargé d'une mission historique et littéraire dans le pays de Galles, vient d'arriver d'Angleterre, où il a, dit-on, découvert des documents précieux pour l'histoire de la littérature française au moyen âge. Parmi ces documents se trouvent plusieurs contes écrits en langue galloise, qui semblent être les originaux de quelques-uns de nos plus anciens romans en vers du Cycle de la Table Ronde.

Nous recevons de nouveaux renseignements sur le voyageur français dont nous avons annoncé ces jours derniers l'arrivée à Rome. M. d'Abadie a laissé son jeune frère en Abyssinie, et il enlève avec lui trois jeunes Ethiopiens appartenant à des familles notables de ces contrées. Ces jeunes gens, que M. d'Abadie a présentés aux papes, viennent faire leur éducation en France; ils ont déjà consenti à embrasser, dit-on, la religion catholique, et l'un d'eux a manifesté l'intention d'entrer dans les ordres. A Malte, on les a conduits au théâtre qu'ils prenaient d'abord pour un temple. La reine-dominicaine d'Angleterre a voulu les voir, et ils lui ont été présentés. Ces Ethiopiens sont étonnés de tout ce qu'ils voient depuis qu'ils sont en Europe.

Un fait assez singulier vient de se passer à Scutari. Un Turc assez peu riche avait successivement épousé trois femmes que successivement aussi il avait répudiées, ce qui ne souffre aucune difficulté lorsque le douaire fixé d'avance est payé à l'épouse. Cependant, après quelques

mois de ce veuvage volontaire, le Turc se repentit; il regretta vivement de s'être séparé de sa dernière femme, et sentait se rallumer pour elle un amour qu'il avait cru éteint. Il lui fit donc proposer de renouer leur ancienne union; elle parut y consentir; mais une difficulté se présentait. Pour empêcher qu'on ne se fasse un jeu du lien du mariage, la loi musulmane ne permet à deux époux divorcés, de s'unir de nouveau qu'autant que la femme a, depuis son divorce, contracté un mariage légitime qui ensuite a été légalement dissous.

Or, pour tourner l'obstacle, on a dès longtemps inventé le moyen que voici: le mari qui veut reprendre sa femme, s'adresse à un ami et convient avec lui que celui-ci épousera la femme et la répudiera ensuite. Mais la prescription de la loi est des plus gênantes pour un mari jaloux; car, pour que ce mariage simulé ait toutes les apparences d'un mariage réel, il faut que les époux passent au moins une nuit dans la même chambre, tandis que l'époux en expectative fait sentinelle dans l'autre chambre.

Donc, notre Turc s'adressa à un ami, qui consentit volontiers à se prêter à ce qu'on demandait de sa complaisance. Mais voilà que le lendemain l'ami, que la conversation de la dame avait sans doute converti à l'hymen, déclara qu'il se regardait comme très-sérieusement marié, et sa femme en fit autant.

Nous prions ceux de nos abonnés de cette ville qui déménagent de nous envoyer leur nouvelle adresse.

QUEBEC: VENDREDI, 3 MAI, 1839.

Le bill passé récemment dans les deux chambres du Haut-Canada à l'égard des animaux de classe, décrète une amende de £1 à £5 contre quiconque prendra ou tuera un Original entre le premier Février et le premier Août; ou un Dinde Sauvage, Poule de prairie, Coq de bruyère, Faisan, Perdrix, ou Becasse, entre le premier Mars et le premier Septembre. La chasse le Dimanche est prohibée sous la même pénalité. Ces prohibitions ne s'étendent pas aux Sauvages, mais il est défendu d'acheter d'eux dans les périodes de la prohibition.

Le Burlington Sentinel annonce que M. R. S. M. BOUCHETTE vient d'être admis à pratiquer au Barreau de Vermont.

Le même journal annonce que depuis une dizaine de jours il ne s'était commis aucun outrage sur la frontière. Il espère que cet état de chose durera.

Un journal de la frontière Américaine, en date du 26 Août, signale l'arrivée de BILL JOHNSON à Swanton le 18, venant d'Albany. Il se logea à Knickerbocker's Hall. Il n'est pas fait mention de son départ de cette place, qu'il dut laisser, s'il est vrai qu'il faisait partie de la bande qui a pillé la malle du Haut-Canada.

Il paraît que la récolte du sucre n'a pas été abondante dans le District de Montréal. Si nous sommes bien informé il s'en est fait beaucoup dans le District de Québec. Il se vend maintenant au pain sur le marché de 6 à 8 sous, selon la qualité. Il se vendait 10 sous sur le marché de Montréal.

A. R. HAMEL, Ecuyer, Avocat du Roi, a accepté la place de Commissaire des Cours des Requetes pour le district.

Un Journal de la Frontière Américaine annonce que les 15 prisonniers politiques détenus à Sherbrooke ont été tous libérés en signant un cautionnement de £400 chacun. Parmi eux se trouvait un nommé L. L. Chameli qui était sorti malade de la prison.

Nous sommes fâché d'apprendre que le vénérable martyr politique, M. D. B. VIGER était affecté d'un gros rhume aux dernières nouvelles de Montréal. A son âge et dans sa position une indisposition légère en elle-même peut devenir fatale. Les autres prisonniers se portaient bien.

Il se tint à Augusta, le 19 Avril, une assemblée des Membres de la Législature et autres, à laquelle on passa diverses résolutions sur la nécessité de mettre la milice sur le meilleur pied

possible, et invitait les autres états de l'Union à en faire autant. C'était là, dit une des résolutions, "un arbitre plus compétent à nous donner nos droits et à définir les limites territoriales qu'aucune tête couronnée d'Europe."

Le Boston Daily Advertiser annonce la mort de Zera Colburn qui dans sa première jeunesse fit preuve d'une aptitude prodigieuse pour le calcul arithmétique, à l'âge peu avancé de 35 ans. Il est dit qu'en avançant en âge il perdit le don extraordinaire dont il jouit dans sa première jeunesse.

Les Journaux Américains rapportent que le Great Western, en entrant dans le port de New-York, à son dernier voyage, hissa le pavillon blanc, en signe de paix.

Parmi les personnes qui sont parties de Lachine mardi dernier, pour la Baie d'Hudson, se trouvent MM. George Simpson, gouverneur des territoires de la compagnie, George Keith, Robert Cowie, Adam Thom, et Mm. Thom. On sait M. Thom est nommé magistrat à l'établissement de Rupert's-Land.

Le Kingston Chron. le publie la déposition faite devant le grand jury du district de Midland, maintenant en session, par Maxwell Greenwood, le jeune homme qui conduisit la malle qui a été volée.

Le vol a été commis jeudi dernier, à 7 heures et demie du soir, dans une petite pinnière à 13 milles et demi en-deçà de Kingston. Les brigands étaient au nombre de trois, dont deux détachèrent le cheval et lièrent le jeune homme pendant que le troisième lui présentait un fusil. En l'arrêtant, ils firent un tel vacarme qu'il crut qu'il était une vingtaine. Celui qui l'attaché paraissait fort agité et ses mains tremblaient beaucoup. Un des trois dit: "Je sais où porter la malle," et ajouta:—"Voici Johnson;" un autre dit:—"Mon nom est Johnson." Sur l'observation de Greenwood que ce n'était pas Johnson, qu'il connaissait du vue:—"N'importe, répliqua le voleur, dites que mon nom est Johnson."

Ils demandèrent ensuite: Quelle nouvelle? et s'il devait être pendu beaucoup de Yankees à Kingston? Après avoir mis le sac sur le dos du cheval, ils l'emmenèrent vers la rivière. Celui qui prit la malle, et qui jusqu'alors avait gardé le silence et s'était tenu à quelque distance de Greenwood, lui dit en partant:—"Vous pouvez dire que Johnson a raté la malle."

Les voleurs s'embarquèrent dans une chaloupe qui était près de là, et on les vit gagner le rivage américain.

Le Brockville Statesman dit que Johnson avait été vu la semaine précédente à l'entrée de Jones's-Creek, environ neuf milles de Brockville, avec cinq hommes armés, dans une chaloupe.

Le bill relatif aux réserves du clergé a été passé par l'assemblée du Haut-Canada, et envoyé au conseil législatif.

Une circulaire de sir George Arthur, du 20 avril, exprime sa désapprobation de la conduite de ceux qui tirent sur le bateau à vapeur américain United States, pendant qu'il montait la rivière, et recommande aux magistrats de veiller à ce que de pareilles agressions ne se renouvelent pas.

ÉBOULIS.—La nuit dernière il y a eu un éboulis dans la partie du cap en arrière de la maison de M. Vaillancourt, rue Sault-au-Matelot, lequel a causé quelque dommage à cette maison. M. Vaillancourt, craignant un pareil accident, s'était adressé aux autorités militaires pour en obtenir la permission de faire partir toutes les pierres menaçantes; mais cette permission lui a été refusée. Heureusement que personne ne se trouvait dans la partie de la maison qui a été enfoncée. Les autorités militaires devraient bien au moins faire elles-mêmes nettoyer le cap, puisqu'elles refusent aux citoyens la permission de le faire.

CHANGEMENT DE DOMICILE. LE DR. BARDY a transporté sa demeure au pied de la Côte de la rue de la Couronne, Faubourg St. Roch, dans une maison appartenant à M. BACON.—Québec, 1er mai 1839. 3fs.

A VENDRE

A LA LIBRAIRIE CANADIENNE. UN RAPPORT DU PROCES DE JOSEPH CARDINAL et autres, en Français et en Anglais. Prix.—Un Ecu.—29 Avril 1839.

RAPPORT DE LORD DURHAM.

[Comme l'importance de ce document est telle, qu'il doit trouver sa place dans les Bibliothèques de tous ceux qui prennent de l'intérêt aux affaires de ce pays et des autres colonies qui nous environnent, nous profiterons de la composition faite pour le Journal, pour l'imprimer en forme de pamphlet, ce qui nous mettra en état de le donner à très bas prix. Comme le nombre d'exemplaires que nous tirerons ainsi sera très limité, nous invitons ceux qui désirent s'en procurer à nous adresser leurs demandes au plutôt, franc de port.—Prix 2s. 6d.]

HAUT-COSMMAIRE DE SA MAJESTÉ, &c. &c. Sur les affaires de l'Amérique Septentrionale Britannique.

DISPOSITION DES TERRES PUBLIQUES—EMIGRATION.

Mr. Kerr dit: "Ce qui empêche le plus le prompt établissement et la culture de toutes les terres les plus fertiles de la Province, c'est que les terres de particuliers ne sont pas ouvertes; en ayant que l'on achète facilement des terres de la Couronne, ce qui n'est généralement pas le cas avec les terres de particuliers à moins de les payer un prix exorbitant. L'existence de cette étendue de terres incultes est si injurieuse, au milieu du voisinage d'un établissement, qu'il est très souvent arrivé qu'un colon après plusieurs années de résidence sur sa propriété, et après une dépense de £20 à £50 pour défricher une partie de sa terre et bâtir une maison, s'est trouvé forcé d'abandonner sa ferme et de la vendre pour un quart ou même un tiers moins que ses déboursés. J'ai moi-même acheté des terres ainsi abandonnées pour une bagatelle. Je me rappelle maintenant qu'une terre de 100 acres dans le township de Kingsy, dans une belle partie du district des Trois-Rivières, dont un peu plus de 20 acres étaient défrichés, avec une bonne maison et les dépendances, me fut vendue pour moins de £30. Je pourrais citer plusieurs exemples de cette nature, où j'ai moi-même acheté ou eu connaissance des faits."

Un des exemples les plus remarquables du résultat de la profusion dans la concession des terres, peut être cité dans l'Isle du Prince Edouard. Presque toute l'Isle, environ, 1,400,000 acres, furent octroyés dans un seul jour, par portions considérables, principalement à ces absents, et sous des conditions qui n'ont pas été exécutées. L'extrême imprévoyance qui a dicté ces octrois est évidente, et ainsi que négligence du gouvernement à faire exécuter les conditions de l'octroi en dépit des efforts constants du peuple et de la législature pour attirer l'attention du gouvernement sur le mal qui devait résulter de ce système. La plus grande partie de l'Isle est encore actuellement la propriété d'absents qui la possèdent comme une sorte d'héritage; qui ne requiert pas une attention immédiate, mais qui peut devenir d'une grande valeur à l'avenir par les besoins croissants des habitants. Mais, en même temps, les habitants sont assujettis aux plus grands inconvénients, même à des torts sérieux, par l'état des biens fonciers. Le propriétaire absent, non seulement n'améliore pas sa terre, mais ne veut même pas permettre à d'autres de le faire. Il garde la terre dans un état inculte. J'ai, dans une autre occasion, parlé des remèdes convenables et des causes qui ont retardé si longtemps leur adoption. Les sentiments des colons sur ce sujet sont pleinement exprimés dans les témoignages de Mr. Leclercq, de Mr. le Lieutenant-Général H. Dixon, et du Gouverneur Sir Charles Fitzroy. Je puis ajouter que leur témoignage a été confirmé par ceux des délégués de l'Isle, qui me rendaient visite durant mon séjour à Québec.

Dans l'énumération des faits ci-dessus, je n'ai pas voulu épuiser le long catalogue des maux et des abus qui sont parvenus à ma connaissance. Mais j'en ai assez dit, je crois, pour établir que l'octroi des terres dans un nouveau pays influe plus sur la prospérité du peuple qu'aucune autre branche du gouvernement; et de plus, pour prouver que les maux actuels qui ont été occasionnés par la mauvaise administration de ce département, sont si généraux, qu'ils exigent qu'un remède étendu et effectif, soit administré dans toutes les Colonies, avant qu'on puisse espérer un bon résultat d'aucune réforme purement politique.

Je précède maintenant à un autre sujet, qui quoiqu'il ne soit pas immédiatement lié avec la colonisation ou l'amélioration des provinces, doit néanmoins être séparément pris en considération; car c'est un sujet sur lequel non seulement la population coloniale, mais encore le peuple du Royaume-Uni a un profond intérêt. Je fais allusion à la manière dont s'est ci-devant faite l'émigration de la classe la plus pauvre, de la Grande-Bretagne et d'Irlande, aux Colonies de l'Amérique du Nord.

Il y a environ neuf années que l'on prit pour la première fois des moyens de s'assurer du nombre des émigrés qui arrivaient à Québec par la mer. Pendant ces 9 années le nombre a été de 263,089 et dans une seule année (1832) le nombre a été de 31,746; l'année précédente le nombre fut de 50,354; en 1833, 21,752; en 1834, 30,935; en 1835 12,527; en 1836, 27,723; en 1837, 22,500; en 1838, seulement 4,992. Cette grande diminution en 1838 est entièrement due aux craintes vagues entretenues sur les dangers que présentait l'état du Canada. Je suis cependant vraiment surpris, que l'émigration en Canada, de la classe la plus pauvre, n'ait pas entièrement cessé depuis quelques années, ce qui serait certainement arrivé, si les faits que je vais rapporter avaient généralement été connus dans le Royaume-Uni.

Le Dr. Morrin, un homme d'un haut caractère, personnel et professionnel, Médecin-Inspecteur du port de Québec, et commissaire de l'hôpital de Marine et des Emigrés, dit: "Je manque presque d'expressions pour décrire l'état dans lequel les émigrés arrivent fréquemment à peu d'exceptions près; l'état des vaisseaux est détestable; et c'est si bien le cas, que les chaloupiers du maître du navire, distingués sans difficulté, à la distance de la porte d'un fusil, par la seule odeur, un vaisseau chargé d'émigrés, soit que le vent soit favorable, soit qu'il fasse un grand calme. J'ai connaissance qu'il est arrivé 30 à 40 cas de mort causés par la fièvre typhoïde, dans le cours d'un voyage, à bord d'un vaisseau qui contenait 500 à 600 passagers; et durant les six semaines après l'arrivée de certains vaisseaux, et le débarquement des passagers à Québec, l'hôpital a reçu plus de 100 malades d'entre eux, en différentes fois. Dans une occasion j'ai vu près de 400 malades en même temps dans l'hôpital des émigrés à Québec, pour lesquels il ne se trouvait pas de logement suffisant, et, afin de leur donner quelque abri, le Dr. Pauchaud, alors médecin-viziteur, avec l'aide d'autres médecins, contracta personnellement à la Banque de Québec une dette d'un montant considérable, qui fut toutefois payée ensuite par la législature provinciale. . . . Dans ce temps la mortalité fut considérable parmi les émigrés, et fut accompagnée des conséquences les plus désastreuses; les enfants étaient laissés sans protection, et à la merci de la charité des habitants de la cité. Quant à ceux qui n'étaient pas malades à leur arrivée, j'ai à dire qu'ils étaient généralement débarqués de force par les maîtres de vaisseau, sans un chélin dans leurs poches pour se procurer le logement pour la nuit, et un petit nombre d'entre eux avaient à peine les moyens de

se nourrir pendant quelques jours. Ils se réfugièrent près des quais, aux différentes places de débarquement, et s'entassaient sous les abris qu'ils pouvaient trouver, où ils subsistaient généralement par la charité des habitants. Pendant six semaines, à compter du commencement de l'arrivée des premiers vaisseaux avec des émigrés, j'ai vu les rivages près de Québec, à une distance d'environ un mille et demi, couverts de ces malheureux; les places où ceux qui paraissaient immédiatement reprisés par les nouveaux arrivés, et de 10 à 20 étaient journellement envoyés à l'hôpital, affrétés de maladies contagieuses. La conséquence fut que ces maladies se répandaient parmi les citoyens des villes, particulièrement dans les quartiers où ces malheureux s'étaient établis. Ceux qui n'étaient pas immédiatement dépourvus d'argent se logèrent dans des tavernes et de mauvaises maisons de pension et dans des caves, où ils se réunissaient en grand nombre, et où ils n'étaient pas mieux que dans le vaisseau. Cet état de choses exista à ma connaissance depuis 1836 jusqu'à 1832, et probablement pendant plusieurs années avant cette époque.

Le témoignage du Dr. Morrin est corroboré par celui de Dr. Skye, député-Inspecteur-général des hôpitaux et président de la société des émigrés à Québec. Ce Monsieur dit: "À l'arrivée des émigrés dans le fleuve un grand nombre de malades furent amenés. Une importation régulière de maladies contagieuses se fait annuellement dans ce pays. Je prétends que les maladies prennent naissance à bord des vaisseaux, et sont causées par le manque de soins, les vaisseaux étant en mauvais ordre, surchargés et manquant de provisions et d'air. J'ajouterai que la mortalité dans le cours du voyage était épouvantable, à un tel point qu'en 1834, les habitants de Québec, alarmés du nombre des naufrages, de la mortalité des passagers et des maladies pestilentielles qui existaient à l'établissement de la Quarantaine à la Grande-Isle, et dans l'hôpital des émigrés en cette cité, enveloppant les citoyens de Québec dans cette calamité, s'adressèrent à la société des émigrés afin qu'elle prit ce sujet en sa considération et qu'elle fit à ce sujet des représentations au gouvernement." Ceci eut lieu sous l'opération de l'acte de la 9e Geo. IV communément connu sous le nom de l'acte des passagers (Passengers Act), qui fut passé en 1825, répété en 1827 et passé de nouveau en 1828. En 1835 un acte amendé des passagers fut passé, dont la seule différence d'avec le premier acte, fut des changements qui furent suggérés par la société des émigrés à Québec. Mr. Jessopp, collecteur des Douanes à Québec, parlant de l'émigration sous le dernier acte, dit: "Il arrive souvent que les émigrés les plus pauvres n'ont pas de provisions en quantité suffisante pour faire le voyage; à condition qu'ils devraient avoir une quantité suffisante de provisions pour être mise en force en vertu de l'acte, qui autorise l'inspection des provisions par l'agent des émigrés au port de départ. Il est venu à ma connaissance plusieurs exemples, dans lesquels, par l'insuffisance des provisions, les émigrés se sont trouvés livrés à l'humanité du capitaine, et à la charité des autres passagers. Il paraît aussi d'après le fait que plusieurs vaisseaux ont un grand nombre de passagers que le nombre permis par la loi, qu'une attention suffisante n'est pas donnée dans le port de sortie à mettre en force les clauses de cet acte qui régissent la proportion entre le nombre des passagers et le tonnage. Il n'est pas arrivé de pareils exemples cette année (1838), l'émigration ayant presque cessé, en conséquence, je presume, de l'état politique de la province; mais l'année dernière, en plusieurs occasions des poursuites eurent lieu. Des vaisseaux sont frétés pour l'émigration par des personnes dont le seul objet est de faire de l'argent, et qui spéculent sur les moyens de truser les provisions de l'acte. Ceci s'applique particulièrement aux vaisseaux venant d'Irlande. Nous nous sommes très souvent aperçus, que dans des vaisseaux ainsi frétés le nombre des passagers était plus considérable que celui permis par la loi, et les commandants ont avoué, que le nombre extra s'étaient embarqués en cachette ou avaient ainsi été embarqués à leur insu et n'avaient été découverts que plusieurs jours après le départ du vaisseau. On pourrait prévenir ceci en examinant le vaisseau avec plus d'attention. L'acte impérial veut que les noms, l'âge, le sexe et l'occupation de chaque passager soient entrés dans une liste certifiée par les officiers de douane au port de départ, et délivrée par le capitaine aux officiers de douane d'ici avec les papiers du vaisseau. On délivre toujours des listes prétendues correctes, à l'officier de douane (tide-surveyor) dont le devoir est de passer en revue les passagers, et de les compter avec la liste; et cette liste bien souvent est tout-à-fait incorrecte pour les noms et les âges. . . . L'objet de la falsification des âges est de frauder le revenu en éludant la taxe sur les émigrés. . . . La falsification des noms ne produit aucun inconvénient; et j'en ai seulement fait mention dans le dessein de montrer la manière négligente avec laquelle les agents dirigent le système dans le Royaume-Uni."

Mais le Dr. Poole, médecin-inspecteur de la station de quarantaine à la Grande-Isle, explique davantage cette fraude, en disant: "Ces falsifications sont faites, premièrement, dans le dessein d'éviter la taxe sur les émigrés, qui est prélevée en proportion de l'âge; et secondement, dans le dessein de transporter plus de passagers que la loi ne permet, en comptant des adultes au nombre des enfants, que la loi permet d'embarquer en plus grande proportion au tonnage que les hommes faits. Cette fraude est très commune, et se présente très souvent, et elle doit être évidemment attribuée au manque d'inspection dans la métropole. . . . D'après ces témoignages, et ceux de quelques autres, il paraît, que l'acte des passagers tel qu'il est, n'aurait aucun remède efficace aux terribles maux qu'il détermine le Dr. Morrin et le Dr. Skye. Ces maux ont été, néanmoins, beaucoup adoucis par deux mesures du gouvernement, broussou; premièrement, l'application d'une taxe sur les émigrés venant du Royaume-Uni, afin de leur procurer l'abri, les soins médicaux, et les moyens d'un transport ultérieur pour les indigents; et secondement, l'établissement d'une station de quarantaine à la Grande-Isle, telle que des quelques milles au-dessus de Québec, où sont détenus tous les vaisseaux qui arrivent avec des cas de maladies contagieuses à bord; les personnes malades sont transportées à l'hôpital, et les émigrés en santé sont débarqués au port de départ. Ces arrangements préviennent l'accumulation des pauvres dans le dernier degré d'indigence à Québec, et la communication de maladies contagieuses, arrangement, seulement fait en 1837, par lequel le médecin de la quarantaine à la Grande-Isle, décide si un vaisseau chargé d'émigrés se-a. détenu ou continuera son voyage, et pour se servir des paroles du Dr. Poole, s'opère comme un préliminaire pour le soin et l'attention de la part du Capitaine, et a eu un effet salutaire pour le soulagement des émigrés."

Je me réjouis cordialement de ces améliorations, mais j'observais que les moyens que l'on a employés pour faire le bien démontrant la grandeur du mal qui existe encore. La nécessité d'un établissement de quarantaine pour prévenir l'importation de maladies contagieuses de la Grande-Bretagne dans les colonies, comme si les émigrés venaient d'un des ports d'Orient qui sont le berceau de la peste, montre évidemment que notre système d'émigration est des plus défectueux, ou qu'il est conduit avec la grande négligence.

Je sais que l'on soutient dans ce pays, que quoique ci-devant il existait beaucoup d'impressions, les prévisions que l'on prend maintenant obviât à toutes les difficultés. Par exemple, dans le rapport de l'agent général des émigrés du Royaume-Uni, dont la chambre des Communes donna l'impression le 14 mai 1838, il est dit que quant à l'émigration au Canada, avant 1832, dont les maux et les souffrances ont été exposés par les Drs. Morrin et Skye, qui en ont été les témoins oculaires, et que ce grand nombre d'émigrés s'étaient parvenus avec leurs propres moyens, et avaient disposé d'eux par leurs propres efforts, et étaient arrivés à leur destination sans aucun inconvénient sérieux ou durables. . . . pratique, ajoute le rapport, qui paraît avoir spontanément réusé."

Le même rapport dit, quant à l'opinion actuelle de l'acte des passagers, et aux officiers employés par le département Colonial pour en surveiller l'exécution, qu'ils leur devoir est de procurer de l'eau et de la viande fraîche pour parvenir aux Colonies; de faire exécuter les clauses salutaires de l'acte des passagers. Dans tout ce qui concerne l'émigration ils sont les seuls du pays. Ils s'occupent et ils assurent que les vaisseaux qui ont à transporter des émigrés, et qui ont à transporter des provisions à bord des vaisseaux, qu'ils empêchent qu'ils ne soient surchargés, et ils font tous leurs efforts pour venir les nombreux et celles fraudes qui se commettent que trop communément sur la classe la plus pauvre, au moment du départ. Tous les moyens sont pris, sans exception, pour empêcher les émigrés de l'Amérique du Nord, et pour assurer à leur aise et leur sûreté dans le voyage."

À Québec, au moins, où débouquent le plus grand nombre de vaisseaux pour les Colonies de l'Amérique du Nord, il existe une opinion, qui est loin de s'accorder avec le susdit rapport. Personne dans la Colonie, ne prétend que l'acte des Passagers et la nomination d'agents pour en surveiller l'exécution, ne soient pas une amélioration considérable des pratiques injustes et non exécutées des temps passés; et je ne crois pas non plus, que personne dans ce pays objecte à une tentative qui éloigne qu'elle faille de régir l'émigration sur un plan systématique et raisonnable, tel qu'on l'a proposé à plusieurs reprises auparavant depuis qu'il y a quarante ans; mais il reste encore un vaste champ ouvert aux progrès ultérieurs quant à l'émigration dans les Colonies du Nord de l'Asie, et c'est en ce qui est établi, je pense, par M. Jessopp, et par le témoignage du Dr. Poole.

Le Dr. Poole observe aussi important, et il est en son pouvoir de dire qu'il a rempli les devoirs avec une grande habileté et un dévouement exemplaire. Il a eu pas effort de lui-même information qu'il a données. Il fut requis de donner son témoignage devant les Commissaires d'Enquête sur les services de la Couronne et l'émigration; et fut en réponse à des questions à lui soumise qu'il dit: "J'ai été attaché à la station de la Grande-Isle pendant ces six dernières années. Ma description s'applique jusqu'à la présente année. Nous avons eu, dans ces dernières années de 38,000 émigrés. La classe la plus pauvre des Irlandais, et les pauvres Anglais expédiés par les paroisses, étaient à l'arrivée des vaisseaux en plusieurs occasions, entièrement sans provisions, bien qu'il était nécessaire de leur envoyer immédiatement des aliments de dessus l'Isle; et quoique une partie des vaisseaux avaient déjà reçu de la nourriture et de l'eau d'autres vaisseaux qu'ils avaient rencontré en route. D'autres bâtiments, chargés d'émigrés de la même classe, n'avaient pas tout-à-fait dénués de tout, mais avaient souffert beaucoup de privation, ayant été retenues à une mine rations. Cependant, ce manque d'insuffisance de provisions, combiné avec la malpropreté et des mauvaises ventilations, produisit invariablement de fièvres d'une nature contagieuse, et occasionna plusieurs cas de mort, durant le voyage; et l'on s'adressa à l'hôpital immédiatement après l'arrivée d'un grand nombre de vaisseaux, un nombre variant de 20 à 90 malades atteints de fièvres contagieuses par chaque vaisseau. J'attribue tout ce mal à la défectuosité des arrangements; par exemple, les émigrés de paroisses d'Angleterre reçoivent des rations de biscuit et de bouillie de porc, souvent de mauvaise qualité (je m'assis ces par ma propre inspection); ils sont incapables de cuisiner le mal de mer de se servir de ces aliments solides au commencement du voyage, tandis que le manque de fournitures légères, tels que le thé, le sucre, le café, le gras et le beurre, les jette dans un état de débilité et de découragement, qui les rend incapables des efforts nécessaires à la propriété et à l'exercice et les laisse sans contre une nourriture solide, particulièrement les femmes et les enfants; et à leur arrivée ici, j'ai trouvé plusieurs cas de fièvre typhoïde parmi eux. . . . Je désire aussi mentionner, un système d'extorsion, qui demande hautement remède, système mis en pratique par les maîtres de vaisseaux, principalement d'Irlande, d'où vient le plus grand nombre de nos émigrés. Le Capitaine dit aux émigrés que le passage se fait en trois semaines ou un mois, et qu'ils n'ont pas besoin d'emporter des provisions pour plus longtemps, quoiqu'il sache bien que le passage ordinaire est de six semaines, et souvent se trouve de huit ou neuf semaines. Lorsque les provisions de l'émigré sont épuisées, le capitaine qui a embarqué quantité de fournitures à dessein, les oblige de lui payer souvent pour leurs moyens de subsistance jusqu'à 400 pour cent sur le prix coûtant des effets, et il vole ainsi au pauvre son dernier chélin. Des exemples de cette nature se sont présentés fréquemment, et même jusqu'à cette année. . . . Les émigrés des paroisses sont généralement à la merci du capitaine ou du contre-maître, qui leur distribuent les provisions et qui souvent réduisent les émigrés à une petite ration aussitôt après le départ. Il se fait fréquemment des plaintes sur les faux poids et la mauvaise qualité des provisions. . . . Des capitaines m'ont dit souvent, que les agents ne faisaient que passer en revue les passagers sur le pont, et s'informer de la quantité de provisions, et dans certains cas les faisaient produire devant eux, et alors il arrivait quelques fois que l'on montrait le même sac de grain ou d'autres provisions comme appartenant à plusieurs personnes de suite. Le capitaine ne découvrait cela qu'après avoir mis à la voile. La simple revue des passagers sur le pont, sans aller à la fois les provisions sont gardées, n'est point du tout une inspection; et il arrive fréquemment que les passagers sont passés à bord par contrebande. . . . Bien peu de vaisseaux sont suffisants pour transporter des émigrés, et ce qui est de plus, ces émigrés, au lieu de se tenir dans la partie la plus étroite du vaisseau où les baux prennent une bonne partie de l'espace qui leur est destiné par la loi. Il est tout-à-fait impossible que de tels arrangements puissent échapper à l'œil dans les ports de départ, si cette partie du vaisseau est visitée. . . . Il existe un autre mal que l'on pourrait prévenir, en faisant un choix convenable de vaisseaux, savoir, le choix de vaisseaux qui sont à peine capables de porter la voile, ce qui expose les passagers à de très longs voyages. Comme le tonnage de la première classe des vaisseaux qui vont au Canada est plus que suffisant pour transporter tous les émigrés qui partent dans une année par le Canada, on ne devrait certainement pas employer les vaisseaux inférieurs. . . . Les rapports que me font la classe des capitaines qui amènent des passagers, et des Chirurgiens qui sont à bord, sont tels qu'on ne peut pas s'y fier. Je suis qu'il me soit permis de citer un cas qui est arrivé l'an dernier. Un vaisseau venant d'un port d'Irlande avec 150 passagers, le capitaine m'assura qu'il n'y avait eu aucune maladie dans le voyage; et le Chirurgien me montra une liste, par lui signée, de certains petits dérangements, tels que dérangements de boyaux et fluxions qui avaient eu lieu dans le cours du voyage, et qui paraissaient sur la liste, avec la remarque, agnés, au but de chaque nom. En faisant la visite ordinaire, je trouvai et j'en voyai à l'hôpital plus de 40 cas de fièvre typhoïde, qui n'avaient pas été capables de monter sur le pont et dont beaucoup se lit dans la cale. Plusieurs avaient été amenés sur le pont, avec des morceaux de pain et des patates chaudes dans leurs mains, pour faire croire qu'ils étaient en bonne santé. Comme il existe un grand nombre de capitaines des plus respectables, un choix convenable par les agents des émigrés en Europe, préviendrait ces abus. Cette partie de l'acte qui pourvoit à ce qu'il y ait des médecins à bord, est aussi éludée. La majorité de ceux qui se donnent comme médecins, sont des étudiants ou des apprentis isophtes sans dépourvus des connaissances médicales suffisantes pour être utiles aux émigrés, soit pour prévenir soit pour guérir les maladies. La connaissance des moyens de prévenir la maladie à bord d'un vaisseau est ce qui est principalement requis d'un médecin, connaissances qui manquent généralement à ceux que l'on trouve dans les vaisseaux. Ils ne sont non plus pas plus capables de guérir les maladies. Je fus à bord d'un vaisseau l'an dernier, dont le capitaine et le Chirurgien avaient les membres en bandage, pour une prétendue fracture, qu'après avoir examiné je trouvai être de simple meurtrissures. En examinant le bras du capitaine, j'observai qu'il n'y avait eu aucune fracture, celui qui à bord se donnait comme le chirurgien répliqua, — Je vous assure que le tibia et le fémur

ont l'un et l'autre cassés. Tout le monde sait que le tibia et le fémur sont des os de la jambe. Ceci est un cas extrême, en apparence; mais ce n'est pas un exemple fureur de l'ignorance et de la présumption de cette classe d'hommes que l'on emploie pour contraindre les vies de la loi, qui a pour objet de procurer aux soins médicaux des passagers dans leur voyage. . . . Le rapport de l'agent général qui a été mis devant le Parlement l'an dernier, ne mentionne pas même un autre trait de notre système d'émigration, sur lequel j'ai encore des observations à faire. Quelques défauts que soient les arrangements actuels pour les passagers, ils ne sont pas plus que les moyens que l'on emploie pour l'aide et le confort des émigrés à leur arrivée dans les Colonies. On pourrait dire en vérité qu'il n'y a réellement rien de prévu à cet égard. L'un verra, par le témoignage qu'il tient est presque inutile. Je ne blâme nullement cet officier, mais je dirai seulement qu'il n'a aucun pouvoir ni aucun devoir à remplir. Presque tout ce qui est fait dans l'intérêt des émigrés, après qu'ils ont quitté le lazaret, est fait par les Sociétés des émigrés de Québec et de Montréal. Associations bienveillantes dont je dois parler dans les termes les plus avantageux. Nous devons en réalité à ces Sociétés toutes les améliorations qui ont été faites pour les passagers, mais comme elles ont été formées dans le but seulement de soulager les citoyens des deux Villes, et pour prévenir le spectacle d'une foule d'émigrés sans emploi et manquant de pain, leurs efforts n'ont pu avoir pour résultat que de faciliter le voyage des émigrés aux Etats-Unis, où les gens industrieux de toutes les classes, sont toujours en mesure de trouver de l'emploi et de bons gages. Dans le rapport que l'on recommande de donner de préférence à des Sociétés charitables une partie de ce qui concerne la conduite de l'émigration plutôt que d'employer les officiers des départements ordinaires du gouvernement. Je me crois obligé d'exprimer mes désapprobations entières de ce plan. Je puis à peine concevoir, qu'aucun devoir soit plus obligatoire pour le gouvernement que celui de prévenir un choix peu convenable d'émigrés, et d'assurer aux pauvres déposés à émigrer, toutes les facilités et l'assistance possible, à compter de moment où ils se décident à abandonner leur pays jusqu'à ce qu'ils se soient établis dans les Colonies. Ce devoir est d'autant plus obligatoire que le gouvernement, qu'il invite maintenant à s'en occuper pendant certaines et par milliers les pauvres à émigrer. Il serait en vérité bien malheureux que le gouvernement ait égaré ses émigrés l'idée de ne point compter sur eux-mêmes, en faisant tout pour eux; mais lorsque l'état conduit de grands nombres de gens dans une situation où il leur est impossible de réussir sans assistance, alors commence l'obligation de les assister; et elle ne s'étend point, dans mon humble opinion, jusqu'à ce que ceux qui ont compté sur la foi et le soin paternel du gouvernement soient placés dans une position à se pourvoir par eux-mêmes. On peut voir par le témoignage susdit le peu d'égards qu'on a eu pour cette obligation, quant à ce qui se rapporte à l'émigration dans les Colonies de l'Amérique Septentrionale de Votre Majesté. . . . M. Buchanan, Agent en chef des émigrés à Québec, dit: "Je n'ai reçu aucune communication de l'agent général de l'émigration; et, si les instructions que j'ai mentionnées réglent les procédés de mon office, ne contiennent qu'un conseil, aucune direction spéciale quant aux devoirs que j'ai à remplir. En fait, ces instructions ne sont pas été adressées à mon bureau. Je suppose qu'elles furent transmises à mon prédécesseur, afin qu'il prit connaissance des vues du gouvernement métropolitain sur ce sujet. Il peut y avoir eu des instructions spéciales pour guider l'agent des émigrés, mais j'en connais aucune. J'ai toujours moi-même suivi la routine que j'ai trouvée établie. . . . Le Dr. Skye dit, "Un émigré pauvre en arrivant dans cette province n'a généralement rien de tout, ou un très petit nombre dans sa poche; il entretient les idées les plus erronées sur sa perspective dans ce pays; il s'attend à avoir de l'emploi immédiatement et constamment avec de forts gages; il ignore entièrement la nature du pays, et les lieux où il y a le plus d'ouvrage, et les meilleurs moyens d'obtenir de l'emploi. Il est débarqué du vaisseau, et avec son apathie et son manque d'énergie, il languit aux environs des quais, attendant qu'on lui offre de l'ouvrage, ou s'il obtient de l'emploi, il calcule sur sa permanence et se trouve déçu par le commencement de l'hiver, lorsqu'il y a peu ou point de travail dans cette partie du pays, et sans aucune provision pour les besoins d'un hiver Canadien. De cette manière les émigrés s'accumulent souvent à Québec vers la fin des étés, encombrant la ville de pauvres, et deviennent la charge la plus onéreuse aux fonds charitables du public. . . . M. Forsy dit, "L'émigration a fait des progrès depuis quelques années quant à ce qui regarde les malades pauvres et ceux qui ne sont nullement secourus par la société des émigrés et par les fonds prélevés en vertu de la taxe des émigrés; mais à l'égard de la grande masse des émigrés, les malheureux résultats d'un manque total de système sont aussi sensibles que jamais. Les grands maux qui ont existé jusqu'ici doivent leur naissance au manque de système et particulièrement au manque de moyens convenables d'informations, de conseils et de protection. Ce manque d'informations donne nécessairement un caractère indécis à leurs mouvements. Incapables d'obtenir aucune information sur les meilleurs moyens de s'avancer dans cette province, ils se dirigent sur Toronto et trouvent là le même besoin; ils deviennent découragés, et laissent la province en grand nombre pour aller faire citoyens de l'Union Américaine. Mon observation sur ce sujet me donne lieu d'estimer la proportion de émigrés de Grande-Bretagne qui se rendent aux Etats-Unis, à soixante sur cent pendant ces dernières années."

M. Stayrer dit, "Un grand nombre de ces pauvres ont peu ou point de connaissance sur l'agriculture, même d'une manière générale; et ils sont tout ignorants sur la culture suivie en ce pays. Il s'en suit qu'après avoir pénétré dans la forêt, ils se trouvent eux-mêmes accablés de privations et de difficultés auxquelles ils ne sont pas capables de résister, et cédant à la misère qui les écrase, ils abandonnent leurs petites améliorations pour aller chercher ailleurs leur subsistance. Plusieurs gagnent les grandes villes dans les provinces avec leurs familles en détresse, pour arracher par un travail journalier et par la mendicité une misérable existence; tandis que d'autres plus entreprenants, tentés par l'espoir de forts gages et par le climat plus doux des Etats-Unis, vont chercher fortune dans ce pays. De temps en temps l'on voit quelques individus, doués de plus de capacités et possédant plus d'énergie dans le caractère que la masse des aventuriers qui arrivent, surmonter avec succès toutes ces difficultés et gagner l'aisance pour eux-mêmes et pour leurs familles; mais la proportion de ceux-ci est petite."

M. Jessopp dit: "Les émigrés envoyés par les paroisses sont très généralement inférieurs, au moral comme au physique, à ceux qui viennent par eux-mêmes. Les paroisses ont envoyé des gens beaucoup trop vieux pour gagner leur vie par le travail, et souvent des ivrognes et des gens d'habitudes dangereuses. Ces émigrés n'ont pas été un bien pour le pays, et n'y ont pas eux-mêmes trouvé de bénéfice; et ceci est très naturel, car à en juger par la classe de gens qui était envoyée, l'objet a dû être de s'en débarrasser, et non de procurer leur avantage et celui de la colonie. Il est arrivé dernièrement un fait qui explique bien ce sujet. Un habitant respectable de deux townships de l'est, revenait dernièrement de l'Angleterre à bord d'un vaisseau lequel il se trouvait 136 passagers pauvres envoyés aux dépens des paroisses; et sur ce nombre entier il n'en trouva que deux qu'il voulut engager à aller s'établir dans les townships de l'Est. La conduite des autres, mâles et femelles, était si mauvaise, qu'il exprima son désir qu'ils pussent tous se rendre dans la province supérieure au lieu de s'établir dans ce district. Il faisait allusion principalement à l'ivrognerie et à une impudicité grossière. . . . Les habitants de Québec et ceux de Montréal sont

sojets à des appels constants de la part des gens qui arrivent ici, et qui errent de côté et d'autre dans un état de dénuement complet." Néanmoins l'exemple le plus frappant du manque de système et de précaution de la part du gouvernement est celui des vieux soldats appelés pensionnaires commués (commuted pensioners) dont près de 3000 se rendirent dans la colonie en 1832 et 1833. On trouvera dans les témoignages de M. Davidson et sur une description complète du sort de ces infortunés. Plusieurs d'entre eux débarquèrent à Québec avant que l'on eût reçu dans la colonie les instructions de leur payer les sommes avant que le gouvernement provincial eût approuvé leur départ d'Angleterre. Plusieurs dépensèrent ce qu'ils firent dérober pendant leur voyage. Plusieurs n'essayèrent jamais de s'établir sur les terres qui leur étaient accordées; et parmi ceux qui en firent l'essai, un grand nombre ne purent découvrir dans quel endroit des forêts leurs concessions étaient situées. Plusieurs vendirent leurs titres sur les terres pour une bagatelle, et se trouverent, quelques semaines après leur arrivée, dans un état de complète indigence. Sur le nombre entier qui est venu dans la colonie, il n'y en a probablement pas un sur trois qui ait essayé de s'établir lui-même sur ses terres, et pas un sur six n'y reste actuellement établi. Le reste en général erra dans le voisinage des principales villes, où ils s'efforcèrent d'arracher leur subsistance par la mendicité et un travail temporaire. Un grand nombre d'eux périrent misérablement dans les deux années du choléra, ou succombèrent aux maladies engendrées par leurs habitudes dissolues. Le plus grand nombre d'entre eux sont peu-à-peu disparus. La situation de ceux qui survivent exige hautement quelque mesure de soulagement immédiat; ils sont dans un dénuement et une souffrance extrêmes. Leurs terres leur sont presque entièrement inutilles, et ils ne peuvent obtenir aucun emploi convenable soit comme fermiers, soit comme domestiques. Au commencement de l'hiver, ils se trouvent conséquemment à la merci de la charité publique. Dans la province supérieure leur situation est également déplorable, un grand nombre d'entre eux seraient dû périés dans une détresse absolue s'ils n'eussent pas été secourus par le gouvernement provincial. J'ai lieu d'espérer que leurs pensions leur seront rendues, et qu'à l'avenir jamais le gouvernement n'interviendrait directement ou indirectement pour promouvoir l'émigration de gens pauvres dans ces colonies, ce sera sous quelque arrangement systématique calculé pour prévenir le choix de classes incapables de profiter par leur déplacement, et pour protéger les autres classes contre les infortunes, dus lesquelles ils peuvent maintenant tomber par leur ignorance sur la nature du nouveau pays et le manque de tous préparatifs à leur arrivée.

En soumettant ces faits à votre Majesté, ce n'est point du tout mon objet de décourager l'émigration dans vos colonies de l'Amérique du Nord. Au contraire j'ai la satisfaction de croire que la principale valeur de ces colonies pour la mère-patrie consiste en ce qu'elles offrent un vaste champ, où des millions de ceux mêmes qui sont dans le métropole peuvent être établis dans l'abondance et le bonheur. Tous les Messieurs dont je viens de citer les témoignages sont de chauds avocats d'une émigration systématique. Je m'oppose, d'accord avec eux, seulement à l'émigration telle quelle a maintenant lieu—sans prévoyance, sans préparation, et sans méthode ou système quelconque.

CONCLUSION.

J'ai passé en revue les traits les plus saillants de la condition et des institutions des colonies Britanniques de l'Amérique Septentrionale. J'ai eu à remplir la pénible tâche d'exposer un état de choses, que ne pourra contempler sans douleur, quiconque a à cœur le bien-être de nos concitoyens colonaux et l'intégrité de l'empire Britannique. J'ai décrit l'opération des causes de division qui existent malheureusement dans la composition même de la société; les maux produits par le fonctionnement d'un système colonial mal imaginé, et la mal-administration pratique que ces vices fondamentaux ont fait naître dans chaque département du gouvernement. Il n'est pas nécessaire que je prenne la peine de prouver que cet état de choses ne doit ni ne peut continuer. L'existence politique ni l'existence sociale d'aucune état ne peuvent supporter beaucoup plus long-temps l'opération des causes, qui dans le Bas-Canada ont déjà amené une longue cessation pratique du cours régulier du gouvernement constitutionnel, qui ont occasionné la violation et nécessaire l'abolition suspension de la constitution provinciale, et qui ont fini par deux insurrections, par la substitution à deux reprises de la loi martiale à la loi civile, et par deux périodes de suspension générale de toute garantie regardée comme essentielle à la protection des droits d'un sujet Britannique. J'ai déjà décrit l'état des sentiments qui régissent entre chacun des partis, ou plutôt des races en lutte; inimitié universelle et irréconciliable contre l'autre; la désaffection entière et irrémédiable de toute la population Française, de même que la méfiance avec laquelle les Anglais regardent le gouvernement impérial; et la détermination des Français jointe à la tendance des Anglais à chercher un remède à leurs présents maux intolérables dans les chances d'une séparation de la Grande-Bretagne. Les maux du Bas-Canada n'admettent pas de délai; la forme existante du gouvernement n'est qu'une subjugation temporaire et forcée. La constitution récente est une constitution dont ni l'un ni l'autre partie ne souffrira à la rétablissement, et qui a mal opéré qu'aucun ami de la liberté ou de l'ordre ne saurait désirer voir la province soumise de nouveau à son influence pernicieuse. Quelle que soit la difficulté de trouver un remède, l'urgence en est certaine et évidente.

Je ne crois pas non plus que la nécessité d'adopter quelque mesure large et décisive pour la pacification du Haut-Canada, soit du tout moins impérieuse. Le rapport que j'ai donné des causes des maux qui existent dans cette province, fera voir que je ne les considère nullement comme étant de nature à être irrémédiables, ou même susceptibles d'aucun remède, qui n'effleura pas un changement organique dans la constitution existante. On ne peut nier, en vérité, que la continuation du grand nombre de griefs pratiques que j'ai décrits comme étant des sujets de plainte, et surtout, la résistance déterminée à un système de gouvernement responsable qui donnerait au peuple un contrôle réel sur sa propre destinée, ont, jointe à l'irritation causée par la dernière insurrection, induit une grande partie de la population à jeter des yeux d'envie sur la prospérité matérielle de leurs voisins des Etats-Unis, sous un gouvernement parliementaire libre et éminemment responsable; et dans le désespoir d'obtenir de tels avantages sous leurs institutions actuelles, à désirer l'adoption d'une constitution républicaine ou n'importe quelle autre dans l'union Américaine. Mais le suis porté à croire que ces sentiments n'ont pas fait de progrès formidables ni irréparables; au contraire, je pense que tous ceux qui sont mécontents, et surtout les réformistes du Haut-Canada, attendent avec beaucoup de confiance les résultats de ma mission. Les différents partis sentent que lorsque l'affaire aura été franchement mise devant la mère-patrie, ils obtiendront facilement les changements désirés dans la politique de leur gouvernement; ils sont maintenant tranquilles, et joyeux de penser; déterminés à en passer par la décision du

Parlement l'an dernier, ne mentionne pas même un autre trait de notre système d'émigration, sur lequel j'ai encore des observations à faire. Quelques défauts que soient les arrangements actuels pour les passagers, ils ne sont pas plus que les moyens que l'on emploie pour l'aide et le confort des émigrés à leur arrivée dans les Colonies. On pourrait dire en vérité qu'il n'y a réellement rien de prévu à cet égard. L'un verra, par le témoignage qu'il tient est presque inutile. Je ne blâme nullement cet officier, mais je dirai seulement qu'il n'a aucun pouvoir ni aucun devoir à remplir. Presque tout ce qui est fait dans l'intérêt des émigrés, après qu'ils ont quitté le lazaret, est fait par les Sociétés des émigrés de Québec et de Montréal. Associations bienveillantes dont je dois parler dans les termes les plus avantageux. Nous devons en réalité à ces Sociétés toutes les améliorations qui ont été faites pour les passagers, mais comme elles ont été formées dans le but seulement de soulager les citoyens des deux Villes, et pour prévenir le spectacle d'une foule d'émigrés sans emploi et manquant de pain, leurs efforts n'ont pu avoir pour résultat que de faciliter le voyage des émigrés aux Etats-Unis, où les gens industrieux de toutes les classes, sont toujours en mesure de trouver de l'emploi et de bons gages. Dans le rapport que l'on recommande de donner de préférence à des Sociétés charitables une partie de ce qui concerne la conduite de l'émigration plutôt que d'employer les officiers des départements ordinaires du gouvernement. Je me crois obligé d'exprimer mes désapprobations entières de ce plan. Je puis à peine concevoir, qu'aucun devoir soit plus obligatoire pour le gouvernement que celui de prévenir un choix peu convenable d'émigrés, et d'assurer aux pauvres déposés à émigrer, toutes les facilités et l'assistance possible, à compter de moment où ils se décident à abandonner leur pays jusqu'à ce qu'ils se soient établis dans les Colonies. Ce devoir est d'autant plus obligatoire que le gouvernement, qu'il invite maintenant à s'en occuper pendant certaines et par milliers les pauvres à émigrer. Il serait en vérité bien malheureux que le gouvernement ait égaré ses émigrés l'idée de ne point compter sur eux-mêmes, en faisant tout pour eux; mais lorsque l'état conduit de grands nombres de gens dans une situation où il leur est impossible de réussir sans assistance, alors commence l'obligation de les assister; et elle ne s'étend point, dans mon humble opinion, jusqu'à ce que ceux qui ont compté sur la foi et le soin paternel du gouvernement soient placés dans une position à se pourvoir par eux-mêmes. On peut voir par le témoignage susdit le peu d'égards qu'on a eu pour cette obligation, quant à ce qui se rapporte à l'émigration dans les Colonies de l'Amérique Septentrionale de Votre Majesté. . . . M. Buchanan, Agent en chef des émigrés à Québec, dit: "Je n'ai reçu aucune communication de l'agent général de l'émigration; et, si les instructions que j'ai mentionnées réglent les procédés de mon office, ne contiennent qu'un conseil, aucune direction spéciale quant aux devoirs que j'ai à remplir. En fait, ces instructions ne sont pas été adressées à mon bureau. Je suppose qu'elles furent transmises à mon prédécesseur, afin qu'il prit connaissance des vues du gouvernement métropolitain sur ce sujet. Il peut y avoir eu des instructions spéciales pour guider l'agent des émigrés, mais j'en connais aucune. J'ai toujours moi-même suivi la routine que j'ai trouvée établie. . . . Le Dr. Skye dit, "Un émigré pauvre en arrivant dans cette province n'a généralement rien de tout, ou un très petit nombre dans sa poche; il entretient les idées les plus erronées sur sa perspective dans ce pays; il s'attend à avoir de l'emploi immédiatement et constamment avec de forts gages; il ignore entièrement la nature du pays, et les lieux où il y a le plus d'ouvrage, et les meilleurs moyens d'obtenir de l'emploi. Il est débarqué du vaisseau, et avec son apathie et son manque d'énergie, il languit aux environs des quais, attendant qu'on lui offre de l'ouvrage, ou s'il obtient de l'emploi, il calcule sur sa permanence et se trouve déçu par le commencement de l'hiver, lorsqu'il y a peu ou point de travail dans cette partie du pays, et sans aucune provision pour les besoins d'un hiver Canadien. De cette manière les émigrés s'accumulent souvent à Québec vers la fin des étés, encombrant la ville de pauvres, et deviennent la charge la plus onéreuse aux fonds charitables du public. . . . M. Forsy dit, "L'émigration a fait des progrès depuis quelques années quant à ce qui regarde les malades pauvres et ceux qui ne sont nullement secourus par la société des émigrés et par les fonds prélevés en vertu de la taxe des émigrés; mais à l'égard de la grande masse des émigrés, les malheureux résultats d'un manque total de système sont aussi sensibles que jamais. Les grands maux qui ont existé jusqu'ici doivent leur naissance au manque de système et particulièrement au manque de moyens convenables d'informations, de conseils et de protection. Ce manque d'informations donne nécessairement un caractère indécis à leurs mouvements. Incapables d'obtenir aucune information sur les meilleurs moyens de s'avancer dans cette province, ils se dirigent sur Toronto et trouvent là le même besoin; ils deviennent découragés, et laissent la province en grand nombre pour aller faire citoyens de l'Union Américaine. Mon observation sur ce sujet me donne lieu d'estimer la proportion de émigrés de Grande-Bretagne qui se rendent aux Etats-Unis, à soixante sur cent pendant ces dernières années."

M. Stayrer dit, "Un grand nombre de ces pauvres ont peu ou point de connaissance sur l'agriculture, même d'une manière générale; et ils sont tout ignorants sur la culture suivie en ce pays. Il s'en suit qu'après avoir pénétré dans la forêt, ils se trouvent eux-mêmes accablés de privations et de difficultés auxquelles ils ne sont pas capables de résister, et cédant à la misère qui les écrase, ils abandonnent leurs petites améliorations pour aller chercher ailleurs leur subsistance. Plusieurs gagnent les grandes villes dans les provinces avec leurs familles en détresse, pour arracher par un travail journalier et par la mendicité une misérable existence; tandis que d'autres plus entreprenants, tentés par l'espoir de forts gages et par le climat plus doux

les distingués de leurs voisins républicains. Je ne
veux pas affirmer que c'est un sentiment que ne
pourra affaiblir aucune mauvaise politique de la part
de la mère-patrie; mais je le regarde avec confiance
comme un sentiment qui, lié à l'apréhension, peut former
le lien d'une connexion durable et avantageuse. Le
peuple Britannique des colonies de l'Amérique Sep-
trionale est un peuple sur lequel nous pouvons
compter avec assurance, et auquel nous ne devons
pas accorder le pouvoir avec méfiance. Car ce
n'est pas à ceux qui ont été le plus fort pour le
changement que je propose de confier la respon-
sabilité de l'administration civile, mais au peuple
lui-même. Et je ne puis concevoir un peuple, ou
aucun parti considérable d'un peuple, avec
avec mécontentement un changement qui consistera
simplement à ce, savoir, que la Couronne à l'ave-
nir dispensera les décrets du peuple dans le choix de
ses serviteurs.

(A continuer.)

MAL DE TÊTE.

Le Dr. E. SPOHN, Médecin Allemand de célébrité
ayant dévoué son attention depuis quelques années,
la cure et le rétablissement des cas du MAL DE
TÊTE NERVEUX ET SYMPATHIQUE, a la saisis-
sion de faire connaître qu'il a remède qui en éloi-
gne les causes guérit efficacement et perma-
nentement cette affligeante maladie. Il y a beaucoup de familles
qui ont regardé le Mal de Tête comme une maladie de
famille constitutionnelle incurable. Le Dr. S. les as-
sura qu'elles se sont trompées, et qu'elles souffrent d'un
mal qu'elles pourraient non seulement soulager, mais
guérir radicalement par l'usage de son remède.

Il est le résultat de recherches scientifiques, et est
d'un caractère tout différent des médecines brevetées
années, et n'est pas désagréable au goût.

MAL DE TÊTE, SYMPATHIQUE OUNERVEUX.

La réputation extraordinaire du remède du Dr.
SPOHN pour cette affligeante maladie qui se répand
de jour en jour, est certainement un sujet de grand
étonnement. Il est assurément très à regretter qu'il
ait existé tant de souffrances pendant des siècles sans qu'on
ait découvert un remède qui en éloigne les causes, et
assure le public qu'un tel remède a été découvert de
manière à convaincre les plus incrédules. Les principes
de son action sont clairs et simples. C'est un fait
admis que cette maladie qu'on appelle Mal de Tête
nerveux ou Mal de Tête sympathique, prend sa source
dans l'estomac—ceux qui souffrent du Mal de Tête
nerveux peuvent être assurés que cet organe, l'esto-
mac, est la première cause, et que le système est devenu
vicié ou débilité par l'estomac, et que ce n'est que par
la même voie qu'il faut attendre la restauration des
fonctions naturelles et normales du système. C'est
exactement ce que le remède du Dr. Spohn est éminem-
ment calculé à atteindre. La vérité de cette position
ne peut être renversée, et plutôt ceux qui souffrent du
Mal de Tête en seront convaincus, plutôt leurs souf-
rances feront place à un rétablissement de leur santé.
Le Dr. Spohn y engage sa réputation professionnelle.
On peut se procurer le remède chez les Apothicaires
en général aux États-Unis.

COMSTOCK & CO., Droguistes en gros, 9, Fleet-
Street, près Maiden Lane, une porte au-dessous de
Pearl Street, New-York. Agents généraux pour l'Amé-
rique; aussi chez presque tous les Droguistes d'Amé-
rique.

E. SPOHN, M. D.
A vendre chez BEGG & URQUHART,
J. J. SIMS, et
MUSSON & SAVAGE,
Québec.

HEMORRHOÏDES, &c.

HEMORRHOÏDES.—Point de cre point de paiement
Paix \$1.—LINIMENT DE HAYS—Point de déception
CETTE composition chimique extraordinaire
résultat de la science et l'invention d'un célèbre Mé-
decin, dont le public a été doté avec la solennité d'un
legs fait au lit de mort, a acquis depuis une réputation
sans exemple, confirmant pleinement l'exactitude et
la dernière confession du Dr. Gridley, tant respecté, et qu'il
n'aurait pas mourir sans laisser à la postérité l'avantage
de sa connaissance sur le sujet, et en conséquence il
légua à son ami et son médecin Salomon Hays, le se-
cret de sa découverte.

Elle est maintenant en usage dans les principaux hô-
pitaux et dans la pratique privée de notre pays, comme
la première et la plus sûre composition pour la cure de
Hémorrhoides, et d'une manière assez étendue et effi-
cace pour être incroyablement, si ce n'est dans les cas où
ses effets sont aperçus extérieurement comme dans les
maladies suivantes:

Pour l'Hydropisie—opérant une absorption extraordi-
naire tout d'un coup.

Pour les engorgements—Les réduisant en quelques heures.

Rhumatisme—Aigu ou chronique, donnant un prompt
soulagement.

Maux de gorge—Par cancers, vicieuses ou froid.

Grippe et coqueluche—Extérieurement et sur la poi-
trine.

Toutes contusions, distensions et brûlures—opérant la
cure en quelques heures.

Plaies et ulcères—Nouveaux ou anciens, et plaies fié-
vreuses.

Ses effets sur les adultes et les enfants dans les en-
flures rhumatismales, et les toux et serrement d'esto-
mac, par le relâchement des parties ont été surprenants
au-delà de toute conception. La remarque ordinaire de
ceux qui s'en servent pour les Hémorrhoides, c'est qu'il
agit comme un charme.

HEMORRHOÏDES.—Le prix \$1 est remis à qui
conque ayant fait usage d'une bouteille du Liniment de
Hays pour les Hémorrhoides, et rapporte la bouteille vide
sans avoir été guéri. Tels sont les ordres positifs du
Propriétaire à ses Agents, et sur des milliers qui
ont été vendus, pas une n'a manqué de réussir.

Nous pourrions publier des certificats sans fin, mais
nous préférons que ceux qui vendent l'article montrent
les originaux aux acheteurs.

ATTENTION—Aucun n'est le vrai Liniment sans
une enveloppe richement gravée.

SOLEMON HAYS,
A vendre chez BEGG & URQUHART,
J. J. SIMS, et
MUSSON & SAVAGE,
Québec.

A vendre aussi chez les Droguistes de Québec,
ABBREVIÉS D'INVENTION, IMPROVEMENT
ET

Approbation de l'Académie Royale de Médecine

CAPSULES

GELATINEUSES AU BAUME DE COPAHU PUR,
POUR LE TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES,
PAR CHARLES WILDENOW, PARIS.

Le Soussigné vient de recevoir et offre à vendre un
envoi de l'article ci-dessus.

J. J. SIMS,
APOTICAIRES DROGUISTES.

Hante-Ville, sur le Marché
—Aussi—

VERNIS DE JARVIS

pour les Souliers de Caoutchouc imperméables,
Bottes, Harnais &c.

BEAUME DE COLOMBIE,

pour conserver les cheveux.
Québec 29 Janvier 1839.

AUX COLLEGES, ÉCOLES, &c.
MAINTENANT SOUS PRESSE ET SERA PUBLIÉE
SOUS PEU DE JOURS,
ÉLÉMENTS DE GÉOGRAPHIE MODERNE.

PUBLIÉE sous la direction du Comité de la
Société d'Éducation du District de Québec, à
Passage des Ecoles.

Imprimerie Canadienne, 24 Avril 1839.

BLANCS D'AVOCATS à vendre
A LA LIBRAIRIE CANADIENNE.

EN TOUT TEMPS.

Il convient à chacun de veiller à sa santé; et l'impé-
rieuse ne nous apprend-elle rien de plus important
que l'entretien des intestins et du sang en état de pué-
rité? Il serait à souhaiter que le monde comprît les
principes desquels dépend la santé, et saurait alors
que le corps humain n'est sujet qu'à une seule maladie,
à l'état imparfait des fluides. Tous les hommes ne
s'entendent pas que les fluides sont produits dans l'esto-
mac par la nourriture, et que les fluides produisent des
solides? Si donc les fluides ne sont point dégénérés de
toute impureté, comment peut-on attendre de bons
solides? Cela est impossible. Pour produire de bons
solides, il faut donc dégager les fluides de toute impu-
rité; et, pour cette purification, qu'il est de plus
convenable que les PILULES VÉGÉTALES UNIVER-
SELLES DE BRANDRETH? Qui n'ont d'affinité
pour les fluides impurs. Elles n'ont jamais rien
de ce qui peut être utile au corps; elles n'ont rien
que les saletés, les humeurs corrompues.

Quelqu'un dira que mon corps est infecté par quelque
cause extérieure; cela peut être; mais il est aussi in-
fecté par quelque cause intérieure, telle que des hu-
meurs purides, qui se sont accumulées dans le corps.
Il faut les faire disparaître toutes deux par la même mé-
thode curative, savoir: par l'estomac et les intestins,
ou, en d'autres termes, par un nettoyage continu
du canal alimentaire au moyen d'un remède tel que les
PILULES de Brandreth qui, suivant que le constate
l'expérience, ne peuvent jamais nuire non plus qu'à
l'estomac. Qu'il s'écarter la faculté, traiter toutes les ma-
ladies avec le même remède? Pas même prendre en
considération que les constitutions, qui sont si diffé-
rentes, doivent requérir des remèdes différents pour
réparer les dommages qu'elles ont reçus! Qu'il sou-
lève l'orbite enflamée de la vue avec le même remède
que vous admettez à une personne qui souffre de la
goutte, du rhumatisme ou de l'hydrophobie! Qu'il
détruire la fièvre et toutes les maladies avec la même
médecine! C'est impossible.

Mais Messieurs, vous avez oublié que le corps hu-
main est gouverné par un grand principe animateur, les
ESPRITS VITAUX, et que les maladies qui affligent
l'humanité ne proviennent que d'une des quatre causes
suivantes: 1o. de l'air mal-sain; 2o. du sang impur;
3o. du contact avec un corps infecté; et 4o. de l'accu-
mulation des humeurs impures dans le corps; et d'ac-
cumulation des trois premières causes sont comprises dans la
dernière, que l'on peut en regarder comme l'effet. Sa-
voir: l'accumulation des humeurs impures.

Les milliers de personnes qui se servent de ces Pilules
et qui les recommandent offrent une preuve positive de
leurs effets avantageux.

Il faut se rappeler que les PILULES de Brandreth
possèdent deux qualités extraordinaires qui les rendent
singulièrement précieuses. L'une, qu'elles ne peuvent
faire de mal; l'autre, que si elles sont prises en quantité
propre à opérer librement sur les intestins elles ne
peuvent manquer de faire du bien.

On peut voir en tout temps de nombreux certificats
bien attestés des Cures effectuées par ces PILULES.

GARE LA CONTRE-FAÇON
«Un chimiste ne droguiste ne vend les vraies PI-
LULES de Brandreth, le Dr. B. n'en ayant jamais pris
pour Agents. Rappelez-vous que tous les Agents auto-
risés ont un certificat gravé de l'agence signé par
le Dr. B. BRANDRETH, M. D.

Si l'on ne peut vous l'exhiber, n'achetez point.
11. C. M'LEOD, No. 61, rue Notre-Dame, en face
du Palais de Justice, est le seul Agent autorisé pour
Montréal.

On peut se procurer les vraies PILULES du Dr.
Brandreth chez: FRED. WYSE,
No. 3, rue du Palais, Hante-Ville, et au pied de la rue
Lamontagne, Basse-Ville, l'Agent autorisé pour Québec.
Le Dr. B., Principal, au No. 311 Broadway, New
York.
Québec, 8 Mars 1839.

BAUME DE COLOMBIE

D'OLDRIDGE
POUR LES CHEVEUX.

Ces qualités vraies sont comme suit:—
1.—Pour tenir la tête des enfants exempte de teigne et
empêcher la croissance trop forte des cheveux.

2.—Pour les dames après leur accouchement, rétablir
la peau dans sa première force et fermeté, et empêcher
les cheveux de tomber.

3.—Pour toute personne qui souffre d'aucune faiblesse,
le même effet est ressenti.

4.—Si on en fait usage dans l'enfance jusqu'à ce qu'il
ait produit une forte croissance, on peut en faisant at-
tention s'en trouver bien pour jusqu'à la fin de ses jours.

5.—Il exempte la tête de la crasse, ramolcit les racines,
donne la santé et la vigueur à la circulation, et em-
pêche les cheveux de changer de couleur ou de devenir
gris.

6.—Il fait friser admirablement les cheveux lorsqu'on
a soin de s'en servir le soir avant de se coucher.

7.—Aucune dame ne devrait faire toilette sans s'en
servir.

8.—Les enfants qui de manière ou d'autre ont contrac-
té de la vermine dans la tête, en sont immédiatement et
parfaitement guéris en en faisant usage. Il est infail-
lable.

A vendre par presque tous les respectables droguistes
et PHARMACIENS; observez que chaque bouteille
du véritable BEAUME DE COLOMBIE est dans une très
belle enveloppe sur laquelle est représentée la Chute de
Niagara.

S'adresser à BEGG & URQUHART,
J. J. SIMS, et
MUSSON & SAVAGE,
Québec.

CHAUVEUTE.

UNE BELLE CHEVELURE est le premier
ornement du corps humain. Comme sa perte
change la figure, et donne prématurément l'apparence
de la vieillesse, ce qui fait que plusieurs ont de la répu-
gnance à se découvrir, et les fait même s'éloigner de la
soiété pour éviter les plaisanteries et moqueries de leurs
connaissances; ils passent par conséquent le reste de
leur vie dans la retraite. Enfin, la perte même des
cheveux ne remplit pas le jeune homme au cœur généreux
de cette tristesse pesante que lui fait éprouver la perte de
ses cheveux. Pour prévenir ces fâcheuses circonstances le
BEAUME DE COLOMBIE D'OLDRIDGE empêche,
les cheveux de tomber à la première application et que
quelques bouteilles les font repousser. Il fait merveilleusement
pousser des sourcils et des favoris; il empêche les
cheveux de griser, les fait boucler, et les met à l'abri de
dardes. Les propriétaires montrent de nombreux cer-
tificats de la première respectabilité à l'appui des vertus
du Baume d'Oldridge.

Lisez les suivants.

AUX ENFERMÉS.
NEW-YORK, 28 Sept. 1838.

J'ai été entièrement guéri durant l'espace de 13 ans,
et, en faisant usage du Baume vrai de Colombie, je suis
parvenu à recouvrer de beaux cheveux sur toutes les
parties de la tête. Je serai fort heureux de pouvoir
convaincre les plus incrédules, qui voudront se donner
la peine de venir chez moi. J'ai acheté l'article en ques-
tion chez Comstock et Cie, No. 2, rue Fleetner, New-
York.
C. P. SCHMIDLING,
16 Janvier 1839. 47, Attorney-street.

LE CHANCELIER

de l'Etat de New-York.

L'Honorable R. H. Walworth, et G. M. Davidson, Esq.
Éditeur du Sentinel, Source de Saratoga, ont confirmé
l'exposé suivant:

M. Young, respectable Marchand de Saratoga, ayant
été pendant six années entièrement chauve sur le haut
de la tête, vient d'acquiescer une belle chevelure flottant
par l'usage de deux bouteilles de Baume de Colo-
mbie. Un pareil fait de tels hommes, doivent convaincre
tous les gens sensés que cet article n'est pas un vain
charlatanisme, mais qu'il s'agit d'un remède réel pour
la chauveute et les dardes.

N. B. Tout vrai Baume porte sur l'enveloppe une
richesse gravée de la chute de Niagara sur acier, &c. &c.
Il rappelle à vous que la gravure est sur acier et non litho-
graphiée. S'adresser chez tous les Droguistes respecta-
bles.

A vendre par BEGG & URQUHART,
J. J. SIMS, et
MUSSON & SAVAGE,
Québec.

MARIE Anne Péron Lorin,

Pierre Marcoux,
Magdeleine Corbin veuve Amiot,
Pierre Voiselle,
Nicolas Seguin,
Et Joseph Kimber, père,

qui tous résidaient à Québec il y a
environ 40 ANS, ou leurs représen-
tants s'ils sont décédés; apprendront
quelque chose à leur avantage en
s'adressant à JAMES H. KERR.

Québec, 18 Février 1839.

GUENILLES! GUENILLES!

ON donne depuis un an jusqu'à deux ou
trois livres, pour GUENILLES, RETAILLES
&c. de TOILE, COTON, &c.

Aussi pour VIEUX CORDAGES.
S'adresser à l'Imprimerie Canadienne, No. 8,
Rue Lamontagne.

LARD, SAINDOUX, &c.
LARD MESS, PRIME MESS, PRIME ET
CARGO, en quarts et demi quarts, SAINDOUX
FRAIS en barils de 40 livres chacun, Savon de Mon-
tréal, Harcrg, sel, &c. à vendre par,
H. MURRAY,
Rue Notre Dame
Québec, 13 avril 1839.

GRAINS DE SEMENCE SUPERIEURS.

AVENDRE par le soussigné, quelques minots
de GRAINE MONDÉE, propre à faire de la farine et
plus vite et promet une récolte sûre. Elle pèse 65 livres
le minot.

AVOINE DE CHINE sans écale. Cette avoine fait de
très-bonne farine que l'on trouve commune, est
préférable pour le pain et peut être moulue au moulin à
eau ordinaire, sans perdre rien de son poids. Elle
pèse 55 livres le minot.

Quelques minots GRAINE DE MIL très supérieure.
Les grains ci-dessus sont le produit de la terre du
soussigné dans le comté de Mégantic.

R. SYMES,
Rue du Palais,
Québec, 15 avril 1839.

GRAINE DE LIN.

LES soussignés donneront le prix courant
pour GRAINE DE LIN, livrée ici le ou
avant l'ouverture de la navigation.

HENDERSON & CIE.
Québec, 18 Février 1839.

GRAINE DE LIN.

LE Soussigné paie le plus haut prix en argent
pour la Graine de Lin.

S. CHALFOUR.
Québec, 19e Avril 1839.

GRAINES FRAICHES.

LES soussignés demandent à informer leurs
clients et le public, qu'ils ont maintenant à
vendre leur assortiment étendu ordinaire de GRAINES
DE JARDIN, DE CHAMP et DE FLEUR, D'ANGLE-
TERRE et des ETATS UNIS, qu'ils peuvent garantir
FRAICHES et bonnes, et de la récolte de 1838, constan-
t en

BELLE GRAINE D'ONIONS, rouges, jaunes et
blanches.
CHOUX, CAROTTES, CONCOMBRE, BETTE-
RAVE, RAVES, &c. de toutes sortes,
FEVES et POIS.

Un assortiment de GRAINES DE FLEURS, &c. et
autres dont le détail serait trop long.

...AUSI...
MILH TREFLE.
AVOINE DE CHINE SANS ECALE et AVOINE
ANGLAISE.

MUSSON & SAVAGE,
Québec, 26 Avril 1839. Chimistes et Droguistes.

AVENDRE PAR LE SOUSIGNÉ.

Quelques milliers de botes du meilleur MIL, une
quantité de PATATES Canadiennes et
d'AVOINE NOIRE pour SEMENCE; aussi une
quantité d'ORGE de SEMENCE, —tous la meil-
leure qualité et du produit de sa terre.

A. ANDERSON, Hedley Lodge,
Du côté nord du Pont Dorchester.
Québec 1er Mai, 1839.

FAINE, JAMBONS, POIS, &c., &c.

FLEUR fine en quarts, do. à pâtisserie en
demi do., farine entière en sacs, jambons, pois,
&c., &c., &c., qui viennent d'être reçus et à vendre en
lot à la convenance des acheteurs.

Par H. MURRAY,
Marché de la Basse-Ville.
Québec 22 Avril 1839.

MAICHANDISES DE PRINTEMPS.

LES soussignés offrent en vente, le restant de son
fond de marchandises sèches, importé l'au-
tomne dernier, consistant principalement en articles
propres au commerce de printemps.

—AUSI—
50 caisses vin de Bordeaux d'une qualité supérieure
10 botes Sherry
10 caisses verres
20 caisses chandelle de blanc de baleine
3 caisses papeterie assortie, &c. &c.

J. C. HART,
Rue Sault-au-Matelot, vis-à-vis de la Banque Québec.
Québec, 11 avril 1839.

LES OFFICIERS NON COMMISSIONNÉS

et simples Militaires de la ci-devant Milice In-
corporée et autres qui ont droit à des ordres pour
un montant nominal d'argent sous la Proclamation
de Son Excellence le Comte de Dalhousie, en date du
11 Septembre dernier, sont informés par le soussigné
qu'il est prêt à poursuivre immédiatement les réclama-
tions qui lui seront confiées, pour en obtenir la
reconnaissance et recevoir et transmettre les ordres
pour l'argent qui leur sera dû.

Conditions.
Cinq pour cent sur le montant nominal de l'argent
qui est alloué, payable au temps ou le Bon ou Scrip
viendra entre les mains du soussigné. Lorsque le
soussigné fournira à établir une réclamation, il ne
fera payer aucun honoraire.

Toutes lettres et communications doivent être
franchées de port.

JAMES H. KERR,
Québec 12 Février 1839.

AUX GREFFIERS DES COURS DE REQUÊTES.

LES soussignés se proposent de publier immédia-
tement en forme de livre, s'ils reçoivent un nombre
de souscripteurs suffisant, une collection de MODÈLES
D'ORDRES D'EXTRAIT DE JUGEMENTS et PIÈCES EXTRA-
JUDICIAIRES de la compétence des Cours de Requêtes,
préparés par Jor. F. PERRAULT, Protonotaire de la
Cour du Banc du Roi à Québec dont le nom est une
recommandation plus que suffisante pour l'ouvrage. Le
nombre des Modèles sera d'environ cent-quarante,
embrassant tous les cas qui se présentent le plus
ordinairement aux Greffiers des Requêtes.

Comme le nombre de ces Greffiers est très limité, le
tirage devra l'être aussi et par conséquent le prix un peu
élevé comparé à celui des publications ordinaires. Le
prix sera donc de VINGT CHELINS, et l'ouvrage sera
mis entre les mains des souscripteurs aussitôt qu'il y
aura un nombre de souscripteurs suffisant pour payer
les frais d'impression.

FRÉCHETTE & CIE,
Québec, 24 Avril 1839. No. 8, rue Lamontagne.

N. B. On pourra souscrire à Montréal chez M.
E. R. FABRE, libraire, chez D. M. AMYNOTTE, Mar-
chand, Beethier, et aux Trois-Rivières chez M. J. B.
GARCAU, Marchand.

A LOUER

ET POSSESSION DONNÉE AU 1ER MAI PROCHAIN

CETTE belle et bonne maison de Cam-
pagne située à la Pointe Lévy, sur le
bord du fleuve, avec un excellent jardin composé
d'arbres fruitiers, un bon puits, hangars, remises,
étable et autres dépendances.

—Aussi—
A louer le plan incliné (Ship) en front de la ma-
ison, pour un bateau à manège (Horse Boat.)
A vendre un Bateau à Manège (Horse Boat) avec
tous ses agrès et prêt à marcher. Pour les parties
liées s'adresser à Mad. Veuve AUGUSTIN
BEGIN sur les lieux.
Québec, 19 Avril 1839.

A VENDRE.

DEUX maisons dépendant de la succession
de feu Sieur Michel Moreau, situées rue St.
Anne, Haute-Ville.

A LOUER.

UNE des susdites maisons; celle-ci devant
être occupée par J. Whitney, Ecuyer; la possession
donnée immédiatement.
S'adresser à V. Hamel, rue St. George, Remparts,
Québec, 29 Avril 1839.

A LOUER.

LE Haut de cette belle maison en pier-
re de taille, située en cette Haute-Ville de
Québec, rue de la Fabrique, appartenant à Thomas
Amiot, Ecuyer, le dit Haut de maison étant mainte-
nant occupé comme Galerie de Peinture.

C. M. L'ÉPOY,
Notaire.
Québec, 21 Janvier 1839.

A LOUER.

UNE MAISON à un étage, bien bâtie, si-
tuée dans la Paroisse du Cap St. Ignace,
sur le Domaine de feu A. G. CURRIER,
Ecuyer, avec de bonnes dépendances, un jardin et
prairie; pour une ou plusieurs années. Pour les
conditions s'adresser à

L.-G. BOISSEAU,
Tuteur,
St. Thomas, 15 Février 1839.

A VENDRE OU LOUER.

LA MAISON, Boulangerie, Écuries, Cour,
&c. Hangar, Jardin et autres dépendances,
étant la propriété de feu J.-C. LEBLANC,
Notaire, située au Village St. Thomas, le
dit Haut de maison. Pour les conditions s'adresser
sur les lieux au propriétaire soussigné.

I.-G. BOISSEAU,
St. Thomas, 15 Février 1839.

A LOUER.

LA maison N. 2, Rue des Carrières,
vis-à-vis le Jardin du Château St. Louis—
S'adresser au Soussigné Rue St. Louis.

HECTOR HUOT,
Avocat.
Québec, 1er Mars 1839.

A LOUER la maison avec ses dépendances

située dans le Faubourg St. Jean, en-
dehors appartenant à M. J. John Graves, avec ses
conditions s'adresser au soussigné propriétaire.

T. C. AYLWIN,
Québec, 22 février 1839.

A LOUER.

UN MOULIN bâti en pierres, à deux étages,
faisant tourner deux paires de meules; situé à la
Baie St. Paul, sur la Rivière de la Rémy, avec ses
circonstances et dépendances. La possession en
sera donnée au 1er Mai prochain.

S'adresser au Procureur du Séminaire de Québec,
5 Mars 1839.

AVIS.—Tous ceux qui doivent à la succession

de feu JAMES MALCOLM, natif d'Aberde-
shire en Ecosse, sont priés de payer immédia-
tement entre les mains du soussigné, et ceux qui ont
des réclamations contre la dite succession de les pré-
senter dûment attestés.

ALEX. HADDAN, Curateur.
Québec, 19 avril 1839.

AVIS.—Les personnes qui ont quelques réclama- tions contre la succession de feu Sieur JEAN

BAPTISTE MARCOUX, en son vivant marchand
de cette ville, sont requises de présenter leurs
comptes dûment attestés au Notaire soussigné, en
son étude, rue Saint-Nicolas, Quartier du Palais,
aux fins de les insérer dans l'inventaire qui doit
dresser des biens de la dite succession; et les parties
qui n'ont à la dite succession, sont priées de se
préparer à payer le montant de leurs créances
immédiatement après la clôture de l'inventaire.

F. OUELLET, Notaire.
Québec, 18 avril 1839.